

PROGRAMME

CONFERENCE DU 19 MARS 2020 – 14H00 – 17H00

« *Le notaire conseil de l'entrepreneur transfrontalier France-Pologne* »

En presque vingt ans de coopération notariale franco-polonaise, le rôle du notaire conseil de l'entrepreneur transfrontalier n'avait encore jamais fait l'objet d'un colloque. Pourtant, chaque année ce sont des centaines de personnes en situation transfrontalière franco-polonaise qui franchissent le seuil d'une étude notariale en France ou en Pologne. Parmi elles, un certain nombre ont construit une petite entreprise souvent appelée à grandir. Le notaire est régulièrement amené à délivrer des conseils juridiques relatifs à la forme sociétaire la plus adaptée au contexte d'affaires et aussi relatifs à la préparation de la transmission d'entreprise.

La Chambre de commerce et d'industrie franco-polonaise fournit de précieux conseils pour le démarrage d'une activité commerciale dans un contexte transfrontalier. Me Hania Goutière qui fut sa fondatrice nous fera l'honneur de sa présence.

Dans les deux pays, les notaires appliquent strictement la législation anti-blanchiment. La manifestation sera aussi l'occasion d'un échange de bonnes pratiques.

La manifestation s'adresse en priorité aux notaires et futurs notaires ainsi qu'à toutes les personnes intéressées par les relations d'affaires France-Pologne.

Elle se tiendra au Conseil supérieur du notariat, 60 boulevard de la Tour-Maubourg, 75007 Paris.

<i>Horaire</i>	<i>Intervention</i>	<i>Orateur</i>
14h-14h10	<i>Propos d'ouverture</i>	<i>Me Marie-Hélène Péro, membre du Bureau en charge des affaires européennes</i>
14h10-14h25	« <i>France-Pologne en chiffres : actualités et perspectives.</i> »	<i>M Andrzej Szydlo, chef de section consulaire à Paris</i>
14h25-14h45	« <i>Le rôle du notaire polonais en Droit des affaires</i> »	<i>Me Magdalena Arendt, notaire à Varsovie</i>
14h45-15h05	« <i>Comment exercer sous forme sociétaire en France</i> »	<i>Me Lucile Hautville, notaire à Nantes</i>
15h00-15h20	« <i>Pour une entreprise française, créer une filiale en Pologne</i> »	<i>Me Tomaz Kot, notaire à Cracovie, VP du notariat polonais</i>

<i>15h20-15h45</i>	<i>« Anticiper la transmission d'entreprise en France : le pacte Dutreil »</i>	<i>Me Gilles Krowicki, notaire à la Ferté sous Jarre, notaire délégué pour la coopération FR-PL au CSN</i>
<i>Petite pause-café</i>		
<i>16h00-16h20</i>	<i>« Les services de la Chambre de commerce FR-PL aux entrepreneurs »</i>	<i>Me Hania Goutière Présidente honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie Polonaise en France</i>
<i>16h20-16h50</i>	<i>Notaire et lutte anti-blanchiment en France et en Pologne, regards croisés.</i>	<i>Me Gilles Krowicki &amp; Me Tomaz Kot</i>
<i>16h50-17h00</i>	<i>Mots de Conclusion</i>	<i>Me Marie-Hélène Péro, membre du Bureau en charge des affaires européennes</i>

Trois heures de formation seront validées pour les notaires participants comme pour les notaires intervenants.

Langue de la conférence : français

Renseignement et inscription : Pierre-Luc Vervandier  
[pierre-luc.vervandier.csn@notaires.fr](mailto:pierre-luc.vervandier.csn@notaires.fr)